

RÈGLEMENTS 1101-64 À 1101-69, 1107-5 ET 1108-12

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 13 février 2018 et à sa séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, adoptait les règlements suivants :

- 1101-64 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile dans le but de permettre les postes de taxi »;
- 1101-65 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile en zone agricole »;
- 1101-66 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usage spécifiquement permis, les fondations et organismes de charité dans la zone I-153 »;
- 1101-67 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions relatives au frontage minimal des terrains pour la classe d'usage C-3 : hébergement, dans la zone C-258 »;
- 1101-68 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, tous les usages de la sous-classe d'usages C-601 « établissements où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », dans la zone C-151 »;
- 1101-69 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148 »;
- 1107-5 « Règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la section 1 relative aux usages commerciaux à l'intérieur d'une construction accessoire »;
- 1108-12 « Règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux agrandissements sur pieux érigés au niveau du second étage ».

La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a délivré les certificats de conformité en date du 16 mars 2018.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 16 mars 2018 et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 27 mars 2018.

La greffière adjointe de la Ville,

(s) Marie-Hélène Bourque

Marie-Hélène Bourque, OMA
Avocate